



Commune de

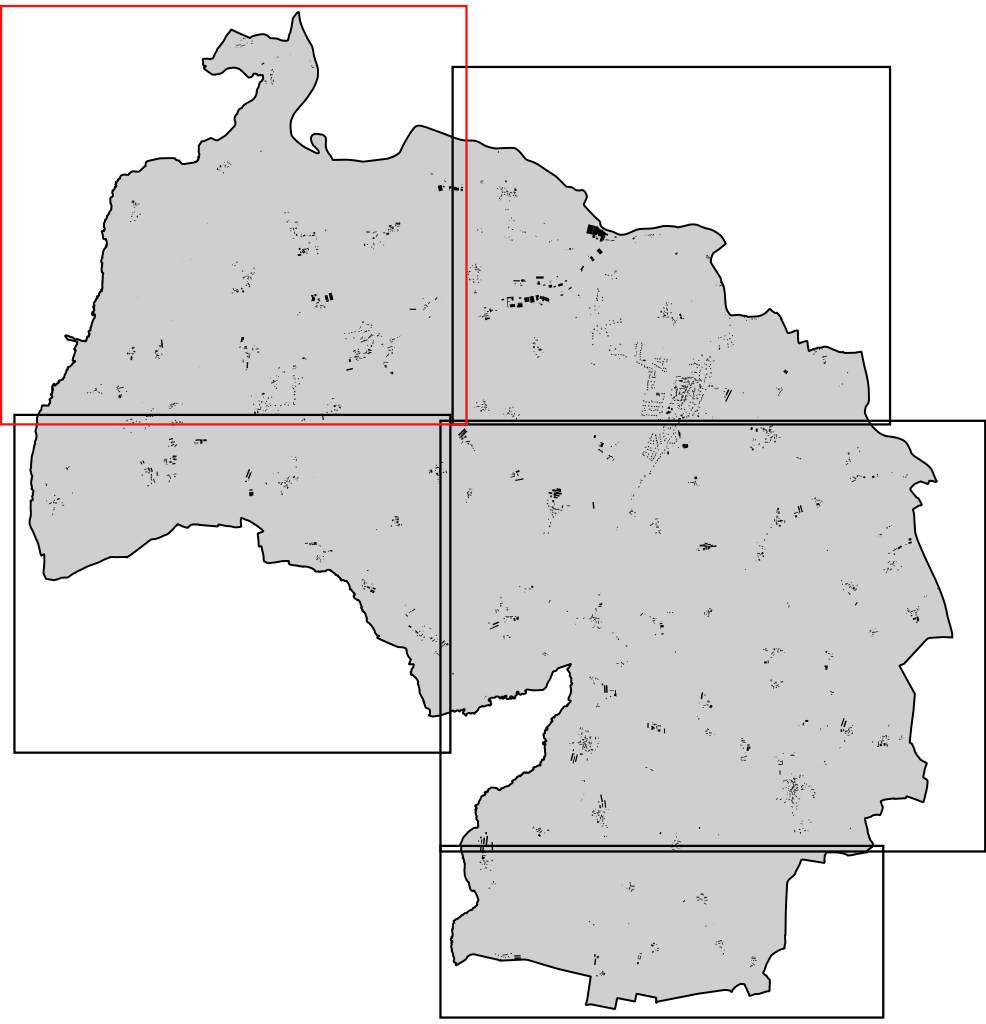


GUÉGON

Département du Morbihan

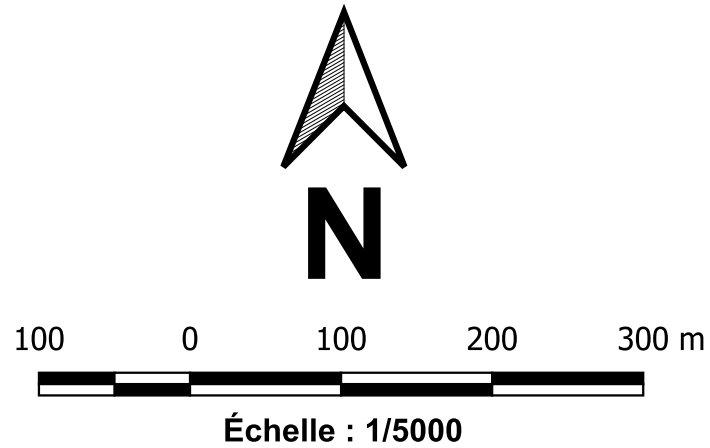
Plan Local d'Urbanisme

N° 5. Plan de zonage - Planche A



Échelle : 1/ 5 000
Date d'arrêt du PLU : 13 mai 2025
Date d'approbation du PLU : 6 mai 2026

L'Atelier d'Ys
36 rue du Tréfilé
35520 La Mazière
02.99.66.67.81



LÉGENDE

ZONES URBAINES

- UA - Centre-bourg
- UB - Extensions pavillonnaires
- UL - Équipements collectifs
- UI - Activités économiques

ZONES À URBANISER

- 1AUB - À vocation principale d'habitat
- 1AUI - À vocation d'activités économiques

ZONES AGRICOLES

- A - Espace agricole
- AP - Espace agricole strict
- AS - STECAL à vocation économique

ZONES NATURELLES

- NP - Espace naturel strict
- NF - Exploitations forestières
- NL - Zone naturelle de loisirs
- NT - STECAL à vocation d'hébergements touristiques
- NTs - STECAL à vocation d'hébergements touristiques

PRESCRIPTIONS DIVERSES

- Orientations d'aménagement et de programmation
- Centralité commerciale (L.151-16 du CU)
- Protection des commerces (L.151-16 du CU)
- Marge de recul mesurée depuis l'axe de la RN 24 (L.111-6 à 8 du CU)
- Périmètre de nuisances sonores de la RN 24 (250m depuis l'axe de la voie)
- Secteur où l'implantation de nouvelles éoliennes est interdite (L.151-42-1 du CU)

SECTEURS DE RISQUES OU DE POLLUTIONS

- Secteur d'information sur les sols

DISPOSITIONS RELATIVES AUX ESPACES NATURELS ET AU PATRIMOINE

Protection environnementale

- Élément de paysage (L.151-23 du CU) - Haie
- Espace boisé classé (L.113-1 du CU) - Boisement
- Élément de paysage (L.151-23 du CU) - Cours d'eau
- Élément de paysage (L.151-23 du CU) - Zone humide

Protection architecturale

- Élément de paysage (L.151-19 du CU) - Bâti
- Changement de destination d'un bâtiment (L.151-11 du CU)
- Changement de destination d'un bâtiment technique (L.151-11 du CU)
- Zone de présomption de prescription archéologique

SERVITUDES PARTICULIÈRES

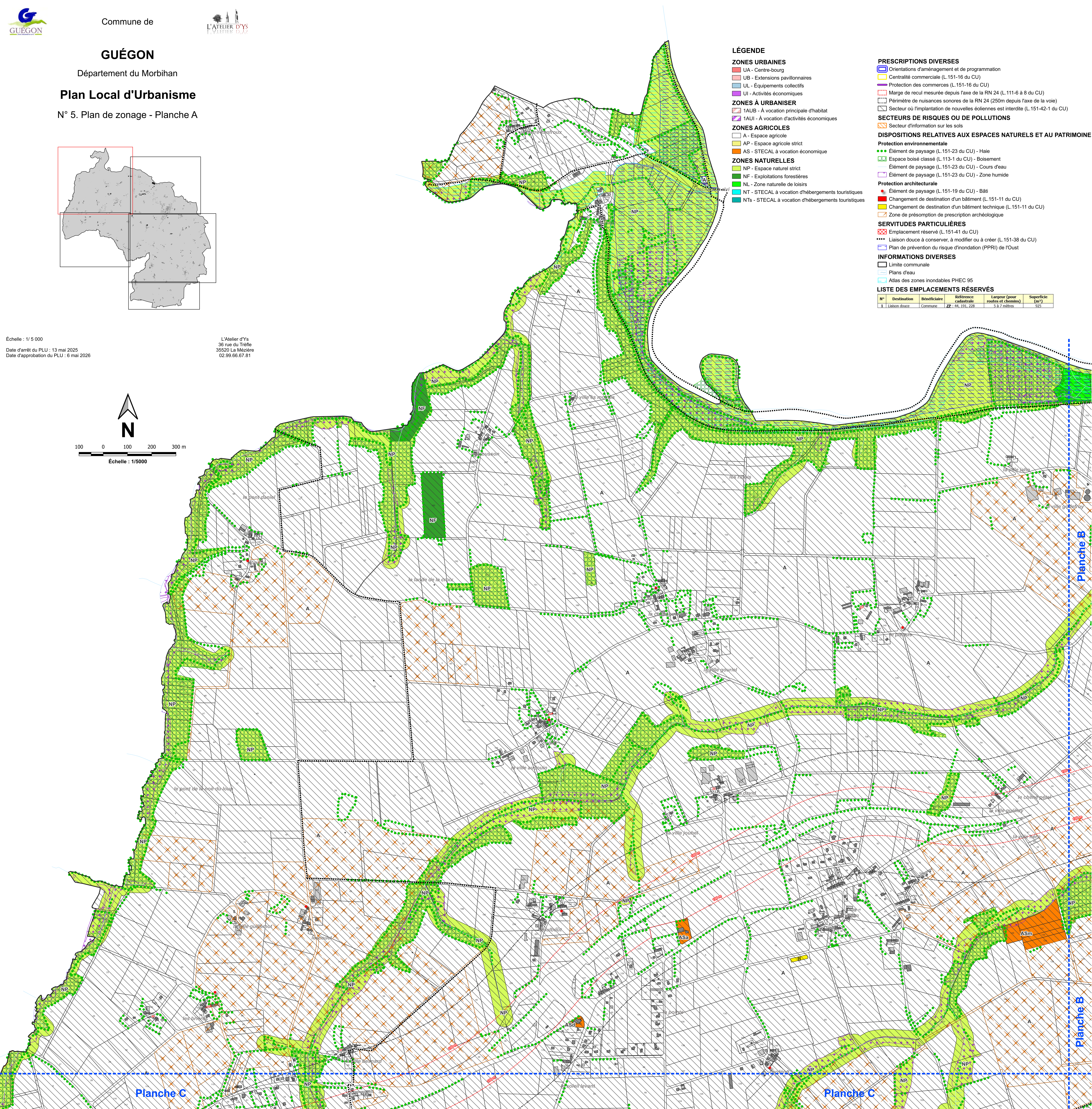
- Emplacement réservé (L.151-41 du CU)
- Liaison douce à conserver, à modifier ou à créer (L.151-38 du CU)
- Plan de prévention du risque d'inondation (PPRI) de l'Oust

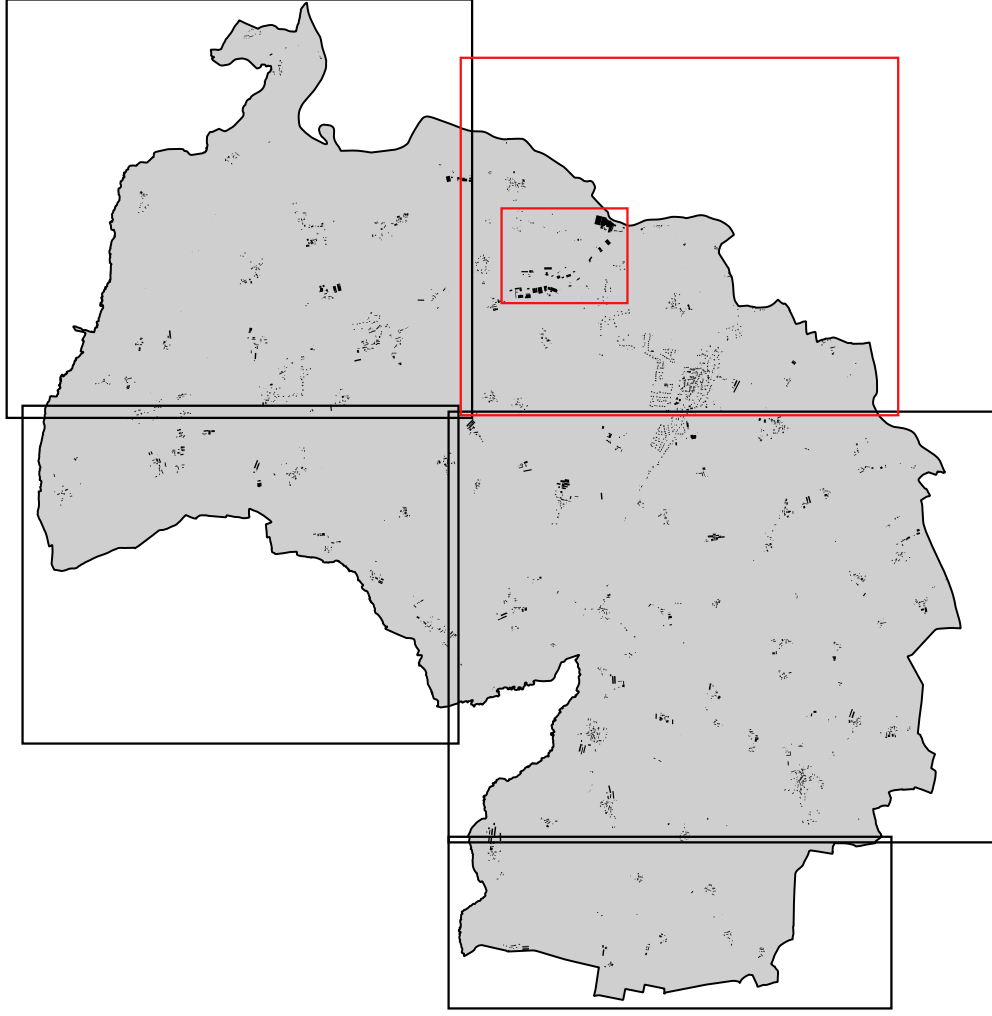
INFORMATIONS DIVERSES

- Limite communale
- Plans d'eau
- Atlas des zones inondables PHEC 95

LISTE DES EMPLACEMENTS RÉSERVÉS

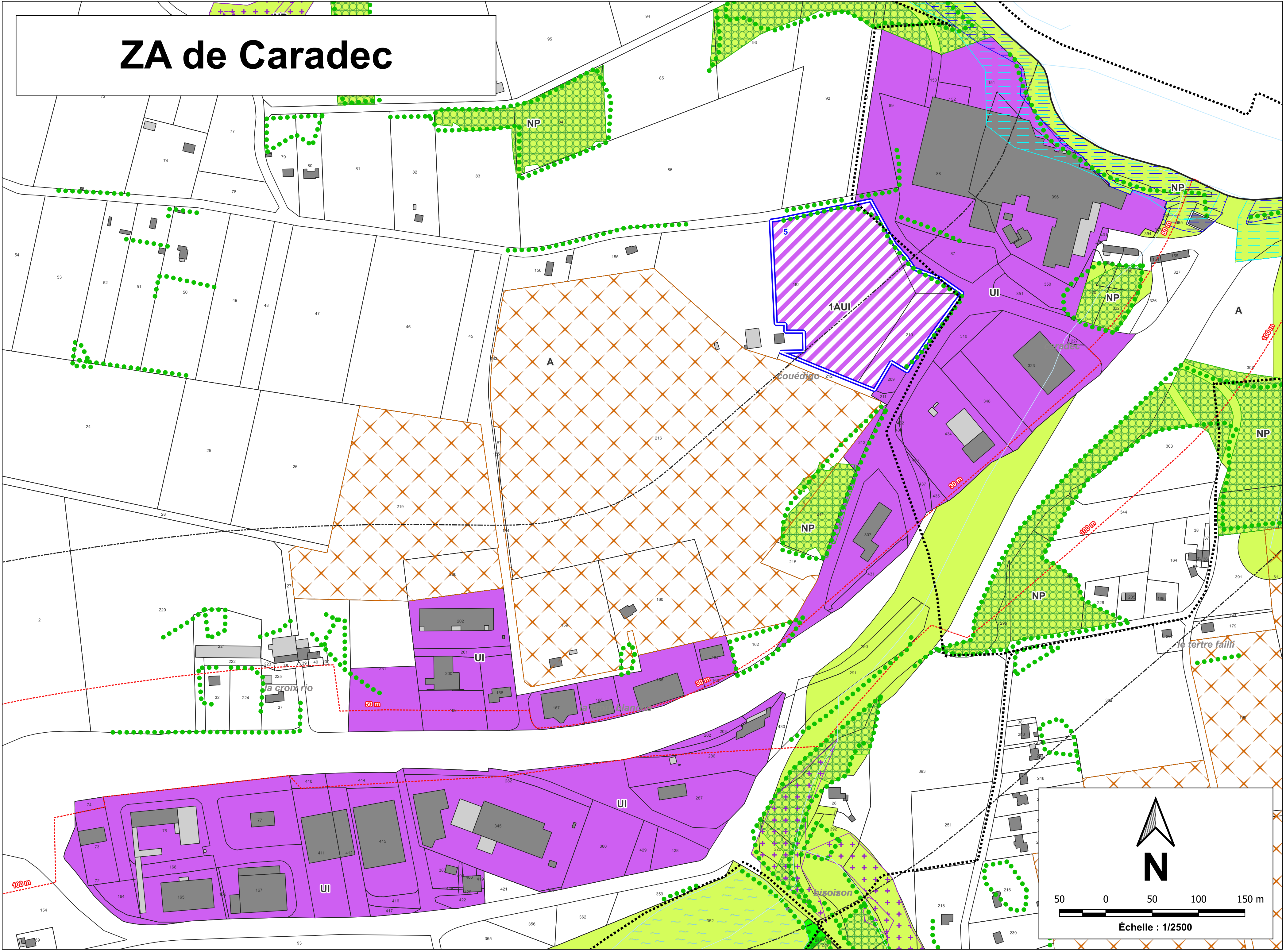
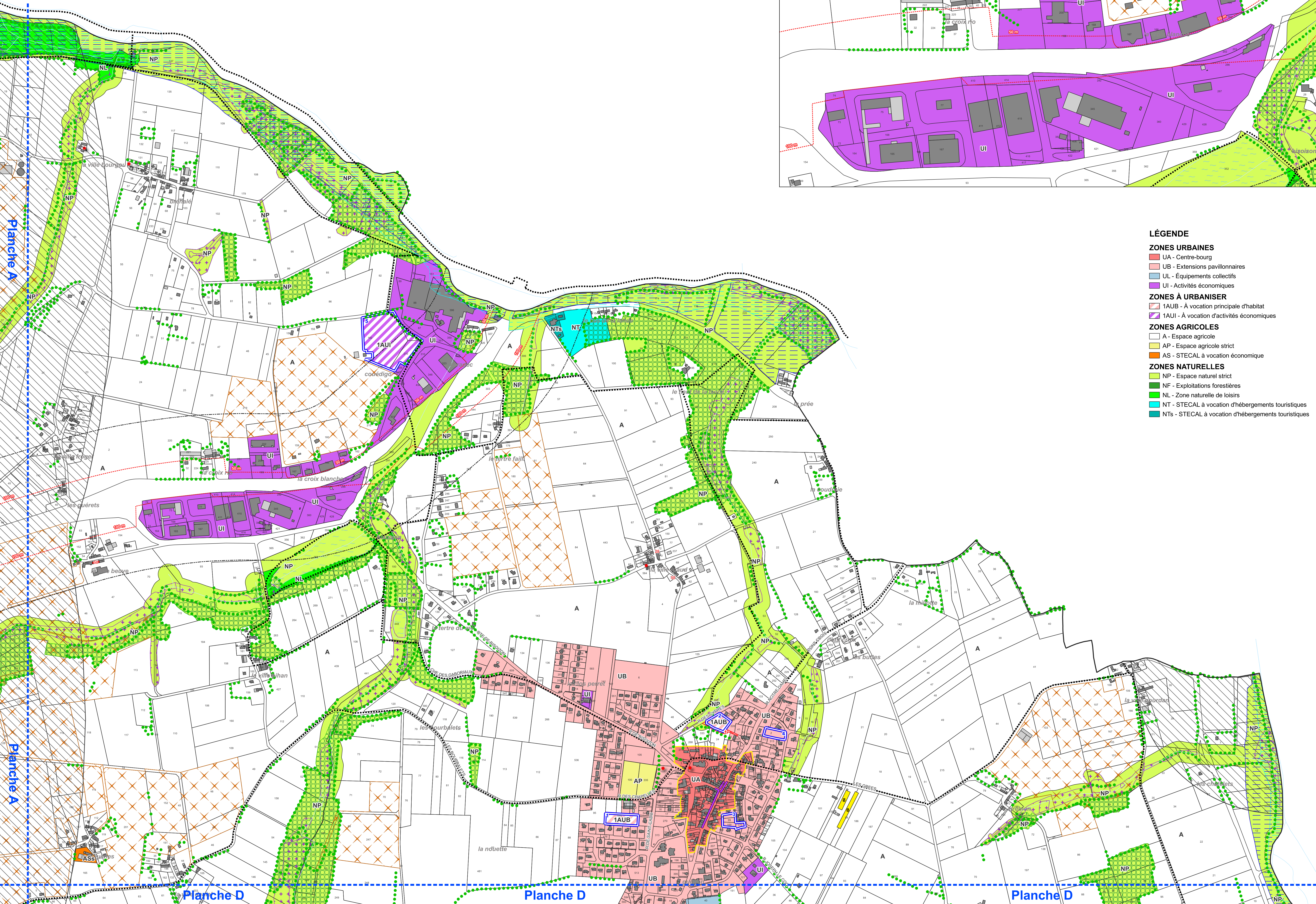
N°	Destination	Bénéficiaire	Référence cadastrale	Largeur (pour routes et chemins)	Superficie (m²)
1	Liaison douce	Commune	ZP : 44, 191, 228	5 à 7 mètres	925





Échelle : 1/5 000 et 1/2 500
Date d'arrêt du PLU : 13 mai 2025
Date d'approbation du PLU : 6 mai 2026

L'Atelier d'Ys
36 rue du Tréfle
35520 La Mezière
02.99.66.67.81



LÉGENDE

ZONES URBAINES

- UA - Centre-bourg
- UB - Extensions pavillonnaires
- UL - Équipements collectifs
- UI - Activités économiques

ZONES À URBANISER

- 1AUB - À vocation principale d'habitat
- 1AUI - À vocation d'activités économiques

ZONES AGRICOLES

- A - Espace agricole
- AP - Espace agricole strict
- AS - STECAL à vocation économique

ZONES NATURELLES

- NP - Espace naturel strict
- NF - Exploitations forestières
- NL - Zone naturelle de loisirs
- NT - STECAL à vocation d'hébergements touristiques
- NTS - STECAL à vocation d'hébergements touristiques

PREScriptions DIVERSES

- Orientations d'aménagement et de programmation
- Centralité commerciale (L.151-16 du CU)
- Protection des commerces (L.151-16 du CU)
- Marge de recul mesurée depuis l'axe de la RN 24 (L.111-6 à 8 du CU)
- Périmètre de nuisances sonores de la RN 24 (250m depuis l'axe de la voie)
- Secteur où l'implantation de nouvelles éoliennes est interdite (L.151-42-1 du CU)

SECTEURS DE RISQUES OU DE POLLUTIONS

- Secteur d'information sur les sols

DISPOSITIONS RELATIVES AUX ESPACES NATURELS ET AU PATRIMOINE

Protection environnementale

- Elément de paysage (L.151-23 du CU) - Haie
- Espace boisé classé (L.113-1 du CU) - Boisement
- Elément de paysage (L.151-23 du CU) - Cours d'eau
- Elément de paysage (L.151-23 du CU) - Zone humide

Protection architecturale

- Elément de paysage (L.151-19 du CU) - Bâti
- Changement de destination d'un bâtiment (L.151-11 du CU)
- Changement de destination d'un bâtiment technique (L.151-11 du CU)
- Zone de présomption de prescription archéologique

SERVITUDES PARTICULIÈRES

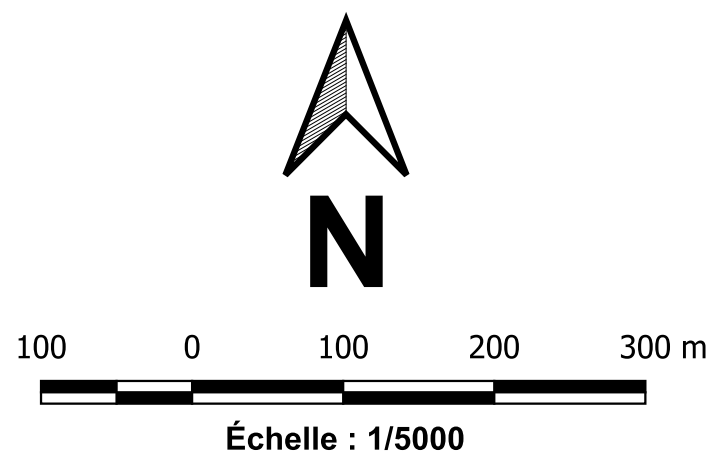
- Emplacement réservé (L.151-41 du CU)
- Liaison douce à conserver, à modifier ou à créer (L.151-38 du CU)
- Plan de prévention du risque d'inondation (PPRI) de l'Oust

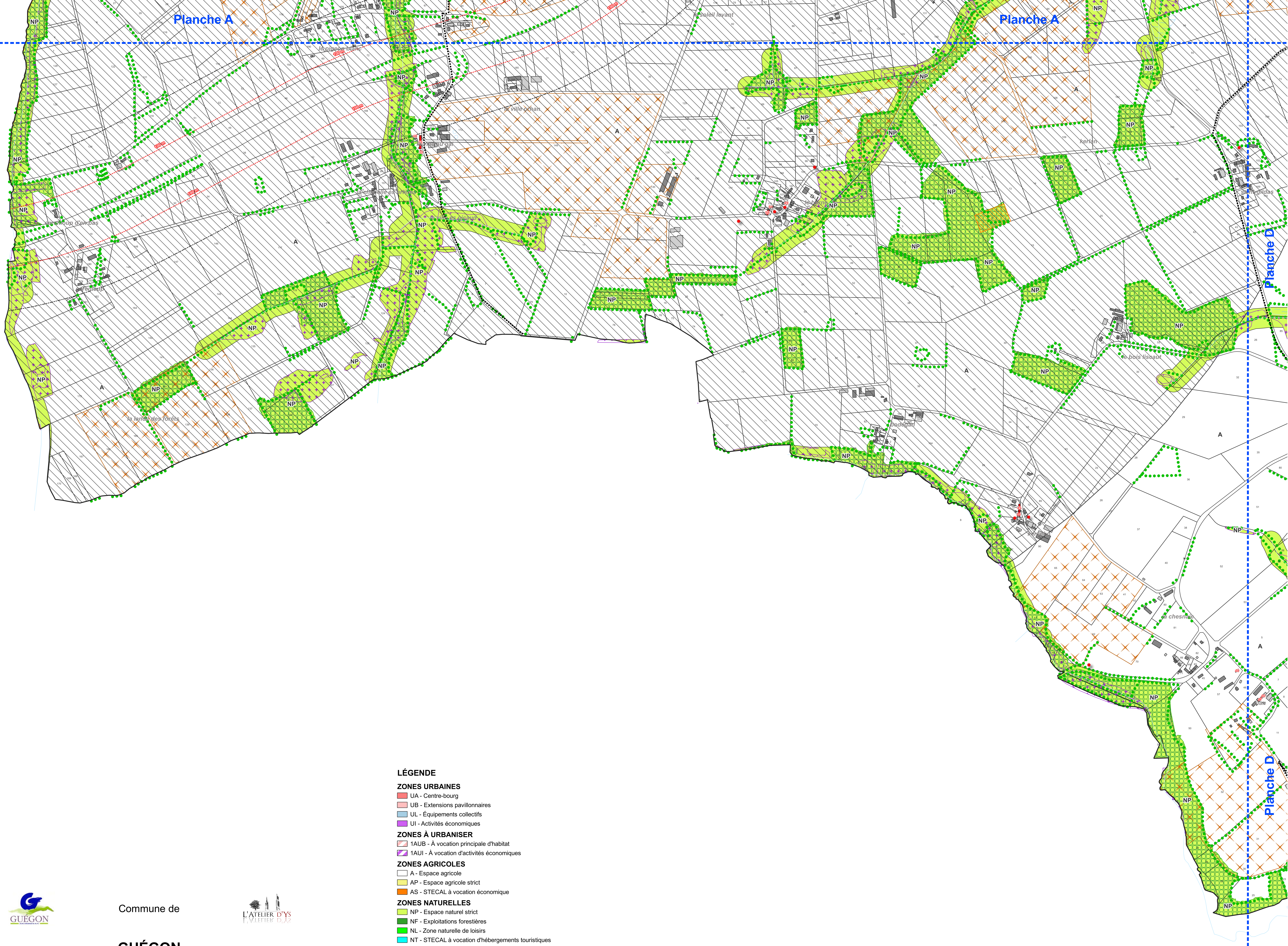
INFORMATIONS DIVERSES

- Limite communale
- Plans d'eau
- Atlas des zones inondables PHEC 95

LISTE DES EMPLACEMENTS RÉSERVÉS

N°	Destination	Bénéficiaire	Référence cadastrale	Largeur (pour routes et chemins)	Superficie (m²)
1	Liaison douce	Commune	2P - 44, 191, 228	5 à 7 mètres	922





Commune de

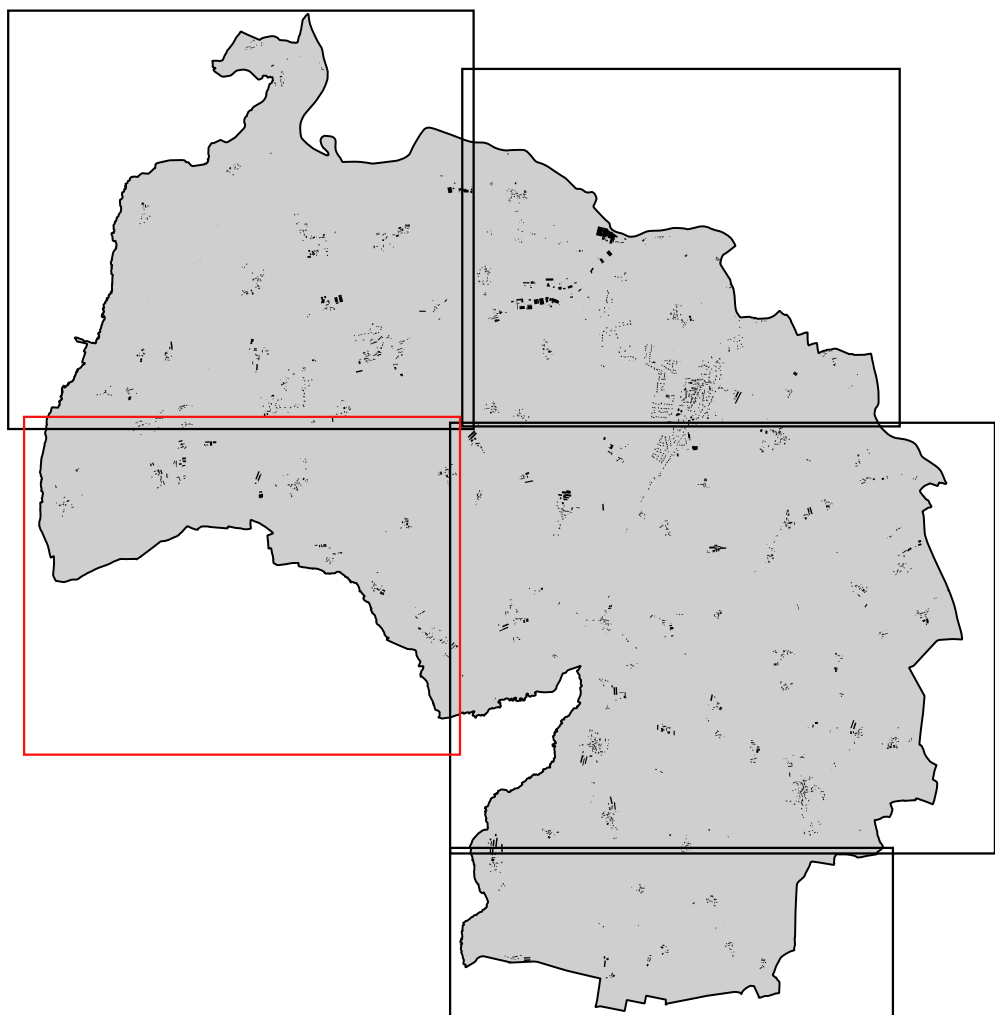


GUÉGON

Département du Morbihan

Plan Local d'Urbanisme

N° 5. Plan de zonage - Planche C



LÉGENDE

ZONES URBAINES

- UA - Centre-bourg
- UB - Extensions pavillonnaires
- UL - Équipements collectifs
- UI - Activités économiques

ZONES À URBANISER

- 1AUB - À vocation principale d'habitat
- 1AUI - À vocation d'activités économiques

ZONES AGRICOLES

- A - Espace agricole
- AP - Espace agricole strict
- AS - STECAL à vocation économique

ZONES NATURELLES

- NP - Espace naturel strict
- NF - Exploitations forestières
- NL - Zone naturelle de loisirs
- NT - STECAL à vocation d'hébergements touristiques
- NTs - STECAL à vocation d'hébergements touristiques

PRESCRIPTIONS DIVERSES

- Orientations d'aménagement et de programmation
- Centralité commerciale (L.151-16 du CU)
- Protection des commerces (L.151-16 du CU)
- Marge de recul mesurée depuis l'axe de la RN 24 (L.111-6 à 8 du CU)
- Périmètre de nuisances sonores de la RN 24 (250m depuis l'axe de la voie)
- Secteur où l'implantation de nouvelles éoliennes est interdite (L.151-42-1 du CU)

SECTEURS DE RISQUES OU DE POLLUTIONS

- Secteur d'information sur les sols

DISPOSITIONS RELATIVES AUX ESPACES NATURELS ET AU PATRIMOINE

Protection environnementale

- Élément de paysage (L.151-23 du CU) - Haie
- Espace boisé classé (L.113-1 du CU) - Boisement
- Élément de paysage (L.151-23 du CU) - Cours d'eau
- Élément de paysage (L.151-23 du CU) - Zone humide

Protection architecturale

- Élément de paysage (L.151-19 du CU) - Bâti
- Changement de destination d'un bâtiment (L.151-11 du CU)
- Changement de destination d'un bâtiment technique (L.151-11 du CU)
- Zone de présomption de prescription archéologique

SERVITUDES PARTICULIÈRES

- Emplacement réservé (L.151-41 du CU)
- Liaison douce à conserver, à modifier ou à créer (L.151-38 du CU)
- Plan de prévention du risque d'inondation (PPRI) de l'Oust

INFORMATIONS DIVERSES

- Limite communale
- Plans d'eau
- Atlas des zones inondables PHEC 95

LISTE DES EMPLACEMENTS RÉSERVÉS

N°	Destination	Bénéficiaire	Référence cadastrale	Largeur (pour routes et chemins)	Superficie (m²)
1	Liaison douce	Commune	ZP - 44, 191, 228	5 à 7 mètres	925



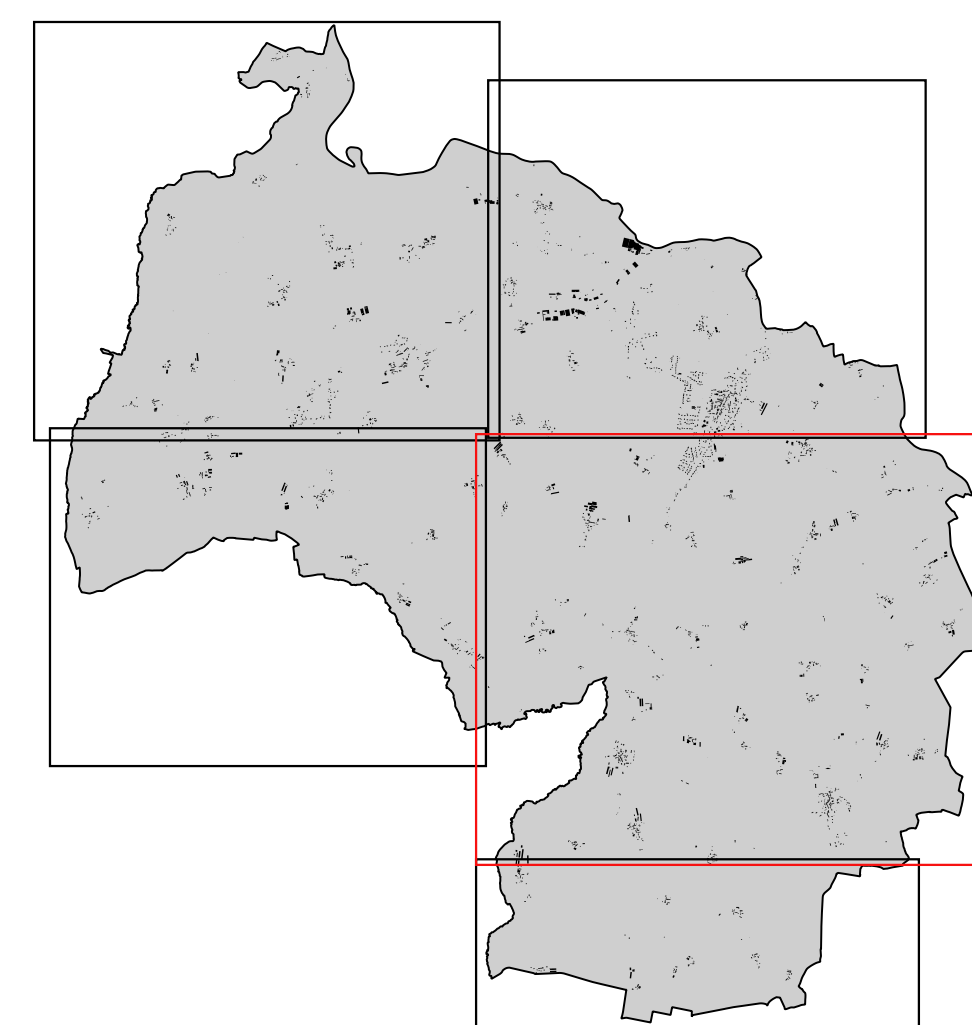
100 0 100 200 300 m
Échelle : 1/5000

GUÉGON

Département du Morbihan

Plan Local d'Urbanisme

N° 5. Plan de zonage - Planche D



Echelle : 1/5 000

Date d'arrêt du PLU : 13 mai 2025

Date d'approbation du PLU : 6 mai 2026

L'Atelier d'ys
30 rue du Treille
35520 La Mézière
02.99.66.67.81

LÉGENDE

ZONES URBAINES

- UA - Centre-bourg
- UB - Extensions pavillonnaires
- UL - Equipements collectifs
- UI - Activités économiques

ZONES À URBANISER

- 1AUB - À vocation principale d'habitat
- 1AUI - À vocation d'activités économiques

ZONES AGRICOLES

- A - Espace agricole
- AP - Espace agricole strict
- AS - STECAL à vocation économique

ZONES NATURELLES

- NP - Espace naturel strict
- NF - Exploitations forestières
- NL - Zone naturelle de loisirs
- NT - STECAL à vocation d'hébergements touristiques
- NTS - STECAL à vocation d'hébergements touristiques

PRESCRIPTIONS DIVERSES

- Orientations d'aménagement et de programmation
- Centralité commerciale (L.151-16 du CU)
- Protection des commerces (L.151-16 du CU)
- Marge de recul mesurée depuis l'axe de la RN 24 (L.111-6 à 8 du CU)
- Périmètre de nuisances sonores de la RN 24 (250m depuis l'axe de la voie)
- Secteur où l'implantation de nouvelles éoliennes est interdite (L.151-42-1 du CU)

SECTEURS DE RISQUES OU DE POLLUTIONS

- Secteur d'information sur les sols

DISPOSITIONS RELATIVES AUX ESPACES NATURELS ET AU PATRIMOINE

Protection environnementale

- Elément de paysage (L.151-23 du CU) - Haie
- Espace boisé classé (L.113-1 du CU) - Boisement
- Elément de paysage (L.151-23 du CU) - Cours d'eau
- Elément de paysage (L.151-23 du CU) - Zone humide

Protection architecturale

- Elément de paysage (L.151-19 du CU) - Bâti
- Changement de destination d'un bâtiment (L.151-11 du CU)
- Changement de destination d'un bâtiment technique (L.151-11 du CU)
- Zone de présomption de prescription archéologique

SERVITUDES PARTICULIÈRES

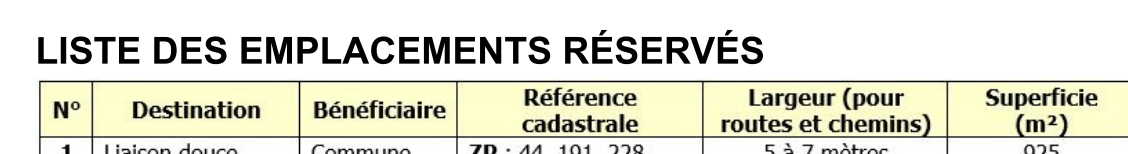
- Emplacement réservé (L.151-41 du CU)
- Liaison douce à conserver, à modifier ou à créer (L.151-38 du CU)
- Plan de prévention du risque d'inondation (PPRI) de l'État

INFORMATIONS DIVERSES

- Limite communale
- Plans d'eau
- Atlas des zones inondables PHEC 95

LISTE DES EMPLACEMENTS RÉSERVÉS

N°	Désignation	Bénéficiaire	Référence cadastrale	Largeur (pour routes et chemins)	Superficie (m²)
1	Liaison douce	Commune	AP - 44, 191, 228	5 à 7 mètres	925



N° 5. Plan de zonage - Planche E

